

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	100	101	102	103	104
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	P	HRV	RN	Ag	Ad
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)			X				
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive				X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive		X	X	X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage					X	X
	Ag-b	: Culture du sol					X	X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)					X	X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X	X	
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		25	10	15	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		10	15	15	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	10	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	8	20	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT			16-11P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	100	101	102	103	104
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	P	HRV	RN	Ag	Ad
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		105	106	107	108	109
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Ag	CV	REC	RU	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X			
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X		X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée				X			
	H-e	: Trifamiliale isolée				X			
	H-f	: Trifamiliale jumelée				X			
	H-g	: Moins de 4 logements				X			
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)				X			
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)				X			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)				X			
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X			
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X			
	C-c	: Service professionnel et personnel				X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration				X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile				X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X						
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X	X		
	REC-b	: Récréation extensive	X					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage			X				
	Ag-b	: Culture du sol			X				
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)			X			X	
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1				X			
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					673			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)			15	12	9,5	9,5	12	
	Marge de recul arrière (minimale)			15	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)			10	3	2	3	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	6	4	6	4	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C			
NOTE :			AMENDEMENT	18-10P			23-41+P	16-11P 18-10P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	105	106	107	108	109	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	Ag	CV	REC	RU	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0				M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0				M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0				N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0				N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		110	111	112	113	114
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	CV	RU			Agf
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X			X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X				
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X			X
	H-d	: Bifamiliale jumelée			X				
	H-e	: Trifamiliale isolée			X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée			X				
	H-g	: Moins de 4 logements			X				
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X				
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X				
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X				
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage			X				
	C-b	: Commerce et service artériel et régional			X				
	C-c	: Service professionnel et personnel			X				
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration			X				
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X				
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale			X				
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive			X				
	REC-b	: Récréation extensive				X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							X
	Ag-b	: Culture du sol							X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X			X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1			X				
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1			1
	Hauteur maximale (étage)			2	3	2			2
	Marge de recul avant (minimale)			7,5	9,5	7,5			12
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5			7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2			3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4	4	4			6
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C				
NOTE :			AMENDEMENT			23-41+P			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	110	111	112	113	114	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	CV	RU			Agf
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RECRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0X = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	115	116	117	118	119
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ad	Aqf	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage	X	X			X	X
	Ag-b	: Culture du sol	X	X			X	X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)	X	X	X		X	X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X	X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	12	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	2	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	4	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	115	116	117	118	119
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ad	Aqf	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCREATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 C'Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone		Numéro de zone	125	126	127	128	129
GROUPE	CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	HRR	HRR	HRR	
HABITATION	H-a : Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b : Unifamiliale jumelée						
	H-c : Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d : Bifamiliale jumelée						
	H-e : Trifamiliale isolée						
	H-f : Trifamiliale jumelée						
	H-g : Moins de 4 logements						
	H-h : Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i : Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j : Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k : Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m : Maison unimodulaire						
	H-n : Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a : Commerce et service de voisinage						
	C-b : Commerce et service artériel et régional						
	C-c : Service professionnel et personnel						
	C-d : Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e : Commerce et service à contrainte						
	C-f : Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a : Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b : Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c : Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d : Industrie extractive						
	I-e : Aéroportuaire type 1						
	I-f : Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a : Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b : Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECREATION	REC-a : Récréation intensive						
	REC-b : Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a : Ferme et élevage						
	Ag-b : Culture du sol						
	Ag-c : Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN : Ressource naturelle		X				
CONSERVATION	CN : Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a : Mixte type 1				X	X	
	MIX-b : Mixte type 2						
	MIX-c : Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5413 673	5413 673	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal							
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	4	
Partie C : Norme spéciale							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						
NOTE :		AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement		Numéro de zone	125	126	127	128	129
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	RU	HRR	HRR	HRR	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						
	H-b						
	H-c et H-f						
	H-e, H-g et H-h						
	H-i						
	H-j et H-l						
	H-k						
COMMERCE ET SERVICE	C-a						
	C-b, C-c et C-d						
	C-e et C-f						
INDUSTRIE	I-a						
	I-b						
	I-c et I-d						
	I-e et I-f						
PUB ET INST.	P-a et P-b						
RECREATION	REC-a						
	REC-b						
RESS. NAT.	RN						
CONSERVATION	CN						
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)		(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0		M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0		M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0		N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0		N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0k = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	130	131	132		
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Aqf	RN	Ad		
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive			X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage		X		X		
	Ag-b	: Culture du sol		X		X		
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)		X		X		
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle		X	X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)			12	15	12		
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	15	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)			3	10	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	20	6		
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT		19-24+P 23-39+P			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	130	131	132		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Aqf	RN	Ad		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	200	201	202	203	204
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	P	Agf	Ag	Ag
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive	X					
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X	X				
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage				X	X	X
	Ag-b	: Culture du sol				X	X	X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)				X	X	X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X			X	X	X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		15	25	12	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		15	20	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		15	10	3	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		30	20	6	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	200	201	202	203	204
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	P	Agf	Ag	Ag
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	205	206	207	208	209
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	Ag	Agf	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						X
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage				X	X	
	Ag-b	: Culture du sol				X	X	
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)	X			X	X	
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X	X	X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
				854				
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	12	12	12	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	15
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	3	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	6	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	205	206	207	208	209
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	Ag	Agf	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	210	211	212	213	214
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante		RU	HRV	HRR	HRR
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				854			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)				1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)				2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)				12	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)				7,5	15	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)				3	4	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)				6	8	4	4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT		23-42+P			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	210	211	212	213	214
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante		RU	HRV	HRR	HRR
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	215	216	217	218	219
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HRR	HRR	HRV	RU	HRR
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X			X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	12	7,6	7,6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	3	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	6	4	4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				23-39+ P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	215	216	217	218	219
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRR	HRR	HRV	RU	HRR
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	220	221	222	223	224
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HRR	HRR	HRR	P	HRR
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X	X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1			1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2			2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5			7,5
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5			7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2			2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4			4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT 23-39+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	220	221	222	223	224
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRR	HRR	HRR	P	HRR
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	225	226	227	228	229
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante		Ca	Agf	Ha	Aq
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage			X			
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage				X		X
	Ag-b	: Culture du sol				X		X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)				X		X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X		X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1			X			
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5533			
					5892			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)				1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)				2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)				10,5	12	7,5	12
	Marge de recul arrière (minimale)				7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)				3	3	2	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)				6	6	4	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A			
NOTE :			AMENDEMENT		24-46			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	225	226	227	228	229
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante		Ca	Agf	Ha	Aq
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	230	231	232	233	234
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Aqf		RN		HV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						X
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive				X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage		X				
	Ag-b	: Culture du sol		X				
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)		X				
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle		X		X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1		1		1
	Hauteur maximale (étage)			2		2		2
	Marge de recul avant (minimale)			12		15		10
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5		10		15
	Marge de recul latérale (minimale)			3		3		4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6		6		8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	230	231	232	233	234
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Aqf		RN		HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	235	236	237	238	239
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	P	Ha	Pa	CV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée				X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						X
	H-g	: Moins de 4 logements						X
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						X
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						X
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)	X					
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						X
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						X
	C-c	: Service professionnel et personnel						X
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						X
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						X
	REC-b	: Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						X
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						4841	673
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	N.A	
	Marge de recul avant (minimale)		10	25	7,5	15	10,5	
	Marge de recul arrière (minimale)		15	10	7,5	15	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		4	10	2	15	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	20	4	30	4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT 23-42+P23-42+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	235	236	237	238	239
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HV	P	Ha	Pa	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		240	241	242	243	244
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	P	HU	Rec	RU	Cb	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X		
	H-c	: Bifamiliale isolée					X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire			X				
H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte						X	
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive				X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X					
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							8399	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)				1	-	1	1	
	Hauteur maximale (étage)				1	-	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)				7,5	-	10,5	10,5	
	Marge de recul arrière (minimale)				3	-	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)				2	-	2	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)				4	-	4	8	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							B,C	
NOTE :			AMENDEMENT	23-42+P			23-42+P	19-31	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	240	241	242	243	244	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	P	HU	Rec	RU	Cb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a							
C-b, C-c et C-d									
C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCREATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0c = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	245	246	247	248	
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)			10,5	12	10,5	10,5	
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4	4	4	4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	23-42+P	23-42+P	23-42+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	245	246	247	248	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	300	301	302	303	304
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ag	Ag	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée				X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X	X	X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage	X	X			X	X
	Ag-b	: Culture du sol	X	X			X	X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)	X	X			X	X
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X				
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	15	15	15
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	300	301	302	303	304
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ag	Ag	RU	Ad	Ad
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		310	311	312	313	314
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Agf	Agf	HRV	HRV	P	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)				X	X		
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive	X	X					X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage	X	X					
	Ag-b	: Culture du sol	X	X					
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)	X	X					
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	1	
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	7,5	10	10	20		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	15	20		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	4	4	10		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	8	8	20		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT		23-39+P 23-39+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	310	311	312	313	314	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Agf	Agf	HRV	HRV	P	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	315	316	317	318	319
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	HRR	RN	HRV	Cb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						X
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive				X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							559
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	1	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			7,5	7,5	25	10	6
	Marge de recul arrière (minimale)			15	15	10	15	6
	Marge de recul latérale (minimale)			4	3	10	4	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	6	20	8	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					D		B+C
NOTE :			AMENDEMENT	19-13P	23-41+P			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	315	316	317	318	319
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRV	HRR	RN	HRV	Cb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	320	321	322	323	324
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	HRV	Hb			Pa
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X			
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1				-
	Hauteur maximale (étage)		2	2				-
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	6				10
	Marge de recul arrière (minimale)		15	7.5				10
	Marge de recul latérale (minimale)		4	1.4				4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	4.4				8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	15-57p				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	320	321	322	323	324
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRV	Hb			Pa
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	325	326	327	328	329
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Ha	CV	Pa
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements					X	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					X	
	C-c	: Service professionnel et personnel					X	
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile					X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					X	X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					X	X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3					X	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						673	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	-
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	-
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	3,5	6	10
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	6	6	4,5	10
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	1,4	1,4	1,4	4,5
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4,4	4,4	4,4	4,4	9
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						A, B, C	
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	325	326	327	328	329
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	CV	Pa
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	335	336	337	338	339
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Hb	Hc	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X			X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée				X		
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	4,5	6	7,6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	5	1,4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4.4	4.4	4.4	10	4.4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	335	336	337	338	339
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Hb	Hc	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	340	341	342	343	344
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X	X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			8	6	4,3	3	2,5
	Marge de recul arrière (minimale)			23	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	1,4	1,4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	4,4	4,4	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	340	341	342	343	344
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	345	346	347	348	349
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Hc	Hb	CV	CV	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X			
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée			X	X	X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements				X	X	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)				X		
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X					
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X	X	
	C-c	: Service professionnel et personnel				X	X	
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration				X	X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile				X	X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X	X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X	X	
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3				X	X	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					673	673	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		20	6	3	2	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		20	7,5	4,5	4,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		5	1,4	1,4	1,4	1,4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	4,4	4,4	4,4	4,4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, B, C A, B, C			
NOTE :			AMENDEMENT		23-10			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	345	346	347	348	349
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	Hb	CV	CV	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	350	351	352	353	354
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Cv	Cb	Cb	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X				X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X				
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements			X			
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X			
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional			X			
	C-c	: Service professionnel et personnel			X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration			X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte				X	X	
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible				X	X	
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive			X			
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3			X			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673	6353	2736	
					6355	2737		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	3	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	15	10	10	7,5	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	10	20	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	3	3	3	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	6	6	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C	C, D	C, D		
NOTE :			AMENDEMENT	21-22+P 23-44	16-30			22-32P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	350	351	352	353	354
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Cv	Cb	Cb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	355	356	357	358	359
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Ha	Ha	HRV	P
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive	X					X
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X					X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X					X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							831
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2	1
	Marge de recul avant (minimale)		25	7,5	10	7,5	25	
	Marge de recul arrière (minimale)		10	20	15	20	10	
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	4	4	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	8	8	8	20	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	23-41+P		22-32P		17-10P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	355	356	357	358	359
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	Ha	Ha	HRV	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	360	361	362	363	364
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Cb	Hu	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X			X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire					X	
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X		
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile				X		
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible				X		
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					(1) 6911		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	3	1	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	10	4,25	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	4	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	1,4	3,7	1,5	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4,4	4,4	7,4	4,5	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C		
NOTE : (1) 2736, 6995, 85 (adm), 8559			AMENDEMENT			15-54 22-34P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	360	361	362	363	364
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante		Ha	Cb	Hu	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a						
C-b, C-c et C-d								
C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	365	366	367	368	369
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée			X	X	X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			7,5	6	7,5	6	7,5
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	1,4	1,4	1,4	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4.4	4.4	4.4	4.4	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	22-34P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	365	366	367	368	369
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	370	371	372	373	374
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Ha	Cb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X				
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée			X		X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements					X	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X		X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					X	
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						X
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	3	2
	Marge de recul avant (minimale)			7,5	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	6	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						A	
NOTE :			AMENDEMENT	22-34P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	370	371	372	373	374
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hb	Ha	Cb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 540,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 P' = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	375	376	377	378	379
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	RN	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X				X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive			X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	1	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	25	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	10	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	10	1,4	1,4	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4.4	20	4.4	4.4	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				15-57p	15-57p
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	375	376	377	378	379
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	RN	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		394	395	396	397	398
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Rec	Ha	Rec		
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X			
	H-c	: Bifamiliale isolée				X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive			X				
	REC-b	: Récréation extensive						X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	n/a			
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	n/a			
	Marge de recul avant (minimale)		6	10	6	n/a			
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	n/a			
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	n/a			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	5	n/a			
Partie C : Norme spéciale									
	Écran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT	17-10+P 20-11+P	17-10+P 20-11+P	17-10+P 20-11+P	17-10+P 17-30+P 20-11+P	17-10+P 20-11+P 20-32P 23-31+P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	394	395	396	397	398	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Rec	Ha	Rec		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 (= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		399					
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec						
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée								
	H-b	: Unifamiliale jumelée								
	H-c	: Bifamiliale isolée								
	H-d	: Bifamiliale jumelée								
	H-e	: Trifamiliale isolée								
	H-f	: Trifamiliale jumelée								
	H-g	: Moins de 4 logements								
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)								
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)								
	H-m	: Maison unimodulaire								
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage								
	C-b	: Commerce et service artériel et régional								
	C-c	: Service professionnel et personnel								
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration								
	C-e	: Commerce et service à contrainte								
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile								
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d	: Industrie extractive								
	I-e	: Aéroportuaire type 1								
	I-f	: Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive		X						
	REC-b	: Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage								
	Ag-b	: Culture du sol								
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1								
	MIX-b	: Mixte type 2								
	MIX-c	: Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)			1						
	Hauteur maximale (étage)			2						
	Marge de recul avant (minimale)			10						
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5						
	Marge de recul latérale (minimale)			2						
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6						
Partie C : Norme spéciale										
	Écran-tampon (mètres)									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)									
NOTE :			AMENDEMENT	17-10P 20-11+P						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	399	0	0	0	0		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	0	0	0	0		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCREATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)							
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0							
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0							
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000							
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0							

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		400	401	402	403	404
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	P	HV	RU	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée						X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					X		
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X	X					
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive				X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel				X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	1	1	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		25	25	25	10	12		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	10	15	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	10	4	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	20	8	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	400	401	402	403	404	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	RN	P	HV	RU	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	405	406	407	408	409
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	RN	RU	REC
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive	X	X	X		X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X	X	X	X	
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		365 (1)					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	25	12	15	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	10	7,5	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	10	3	5	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	20	6	10	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE : (1) 487 excepté 4875, 8311, 851, 855			AMENDEMENT	15-14+p				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	405	406	407	408	409
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	RN	RU	REC
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	410	411	412	413	414
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	P	Rec	HRV	RU	RU
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)				X		
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive			X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X	X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						X
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X	X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				749			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				1913			
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			1	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			25	15	10	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)			10	15	15	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			10	5	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	10	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	20-12+P		15-40 p 20-12+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	410	411	412	413	414
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	P	Rec	HRV	RU	RU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	415	416	417	418	419
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	Ha	HU	HU
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire					X	X
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol			X			
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							4841
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			3	2	2	1	1
	Marge de recul avant (minimale)			12	12	12	9	9
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	3	3	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	6	6	4	4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
			22-10+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	415	416	417	418	419
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	Ha	HU	HU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		420	421	422	423	424
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	CV	CV	CV	Ha	Ha	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X	X	X	
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée		X		X			
	H-e	: Trifamiliale isolée		X		X			
	H-f	: Trifamiliale jumelée		X		X			
	H-g	: Moins de 4 logements		X		X			
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)		X		X			
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)		X		X			
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional		X		X			
	C-c	: Service professionnel et personnel		X		X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration		X		X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile		X		X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X	X	X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X	X	X			
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1		X		X			
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			673	4222	4890			
				673	673				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	-	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			3	-	3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)			9,5	9,5	9,5	9	9	
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4	4	4	4	4	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C		A, B, C			
NOTE :			AMENDEMENT	22-10+P		17-21+P 19-39P	19-39P	19-39P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	420	421	422	423	424	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	CV	CV	CV	Ha	Ha	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	425	426	427	428	429
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	RU	RU	RU
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X				
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			831	831	7416 831	5252 831	831
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	3	2
	Marge de recul avant (minimale)			12	12	12	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	3	3	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	6	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	17-21+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	425	426	427	428	429
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	RU	RU	RU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	430	431	432	433	434
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	RU	HRR	HRR	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		664 831					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		12	12	9	12	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	3	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	6	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C					
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	430	431	432	433	434
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	RU	HRR	HRR	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	435	436	437	438	439
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	HRR	HRV	Cb	HRR
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte	X				X	
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2	X					
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		6442 4926				5533	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		12	9	10	12	9	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	20	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	4	3	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	4	8	6	4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D				C, D	
NOTE :			AMENDEMENT	22-30 22-35				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	435	436	437	438	439
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Cb	HRR	HRV	Cb	HRR
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	440	441	442	443	444
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HU	HRR	HRR	HRV	P
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire	X					
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	1	
	Marge de recul avant (minimale)		9	9	9	10	20	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	15	20	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	4	4	4	20	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	440	441	442	443	444
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HU	HRR	HRR	HRV	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	445	446	447	448	449
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	P	Rec	HRV	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X			X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						X
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)					X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive				X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X	X	X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2		X				
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		744					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	1	-	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		10	20	-	10	9	
	Marge de recul arrière (minimale)		15	20	-	15	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	10	-	3	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4	20	-	6	4	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT			20-12+P	15-40P	19-39P 20-09
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	445	446	447	448	449
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	P	Rec	HRV	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	505	506	507	508	509
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	HRV	Ha	Ha	Pa	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X				
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						4841	
						6531		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	6	10	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		20	9	9	20	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		4	2	2	4	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	4	4	8	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	17-21+P		17-21+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	505	506	507	508	509
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRV	Ha	Ha	Pa	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	510	511	512	513	514
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	CV	Hb	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée				X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional			X			
	C-c	: Service professionnel et personnel			X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration			X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale			X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1			X		X	X
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673		6411	5431
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	7,5	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			9	9	9	9	9
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4	4	4	4	4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C				
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	510	511	512	513	514
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	CV	Hb	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	515	516	517	518	519
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	P	HV	HV	HV	P
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)			X	X	X		
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X					X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel	X					X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					1912 744		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2	1
	Marge de recul avant (minimale)		25	10	10	10	10	25
	Marge de recul arrière (minimale)		10	15	15	20	20	10
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	10	10	10	10
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	20	20	20	20
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	515	516	517	518	519
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	P	HV	HV	HV	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	520	521	522	523	524
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	HV	HV	HV	HV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X	X	X	X	X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		191 744					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		10	10	10	10	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		20	15	20	15	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	10	10	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	20	20	20	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	520	521	522	523	524
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HV	HV	HV	HV	HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		525	526	527	528	529
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	RN	RN	P	P	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X				X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive			X	X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive		X	X	X	X	X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X	X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X			X	X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	1	1	
	Marge de recul avant (minimale)			10	25	25	25	25	
	Marge de recul arrière (minimale)			15	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale (minimale)			4	10	10	10	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	20	20	20	20	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT	20-12+P	20-12+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	525	526	527	528	529	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HV	RN	RN	P	P	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		530					
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN						
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée								
	H-b	: Unifamiliale jumelée								
	H-c	: Bifamiliale isolée								
	H-d	: Bifamiliale jumelée								
	H-e	: Trifamiliale isolée								
	H-f	: Trifamiliale jumelée								
	H-g	: Moins de 4 logements								
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)								
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-m	: Maison unimodulaire								
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage								
	C-b	: Commerce et service artériel et régional								
	C-c	: Service professionnel et personnel								
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration								
	C-e	: Commerce et service à contrainte								
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile								
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible								
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée								
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d	: Industrie extractive								
	I-e	: Aéroportuaire type 1								
	I-f	: Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive								
	REC-b	: Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage								
	Ag-b	: Culture du sol								
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1								
	MIX-b	: Mixte type 2								
	MIX-c	: Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			1912						
				744						
				7493						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)			1						
	Hauteur maximale (étage)			2						
	Marge de recul avant (minimale)			25						
	Marge de recul arrière (minimale)			10						
	Marge de recul latérale (minimale)			10						
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20						
Partie C : Norme spéciale										
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)									
NOTE :				AMENDEMENT						
Partie D : Règlement de lotissement				Numéro de zone	530					
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)			Dominante	RN					
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCRÉATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0				M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0				M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0				N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0				N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	600	601	602	603	604
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	P	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X					
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						X
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						X
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X	X	X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					7442		(1)
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		4	-	1	-	1	
	Hauteur maximale (étage)		6 (2)	-	2	-	3	
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	-	10	-	15	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	-	15	-	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		8	-	4	-	6	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		16	-	8	-	12	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							C, D
NOTE : Zone 600-Ha abrogée (2016-39) (1) Club de VHR (véhicules hors route) (2) Complexe résidentiel			AMENDEMENT	17-10P 20-11+P 20-32 24-11	16-39P		17-10P	19-22
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	600	601	602	603	604
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	P	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	605	606	607	608	609
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X			
	H-c	: Bifamiliale isolée			X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée				X	X	X
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration		X				
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile		X				
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
			(1)					
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
		Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1
		Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2
		Marge de recul avant (minimale)		15	6	6	6	6
		Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
		Marge de recul latérale (minimale)		4	2	2	2	2
		Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	5	5	5	5
Partie C : Norme spéciale								
		Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		B, C				
NOTE :								
(1) Établissement offrant des spectacles à caractère érotique			AMENDEMENT	16-31 17-11 18-38+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	605	606	607	608	609
GROUPE		NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	Cb	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	610	611	612	613	614
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Rec	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X	
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X					
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile	X					
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive			X			
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		7,5	10	6	6	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	6	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		5	2	3	1,4	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	6	6	4.4	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		A, B, C					
NOTE :			AMENDEMENT	19-44P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	610	611	612	613	614
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	Rec	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	615	616	617	618	619
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X		
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X			
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		6	6	6	7,5	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	0	1,4	3	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	0	4,4	6	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				15-46P 23-30+P	15-46P 23-30+P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	615	616	617	618	619
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	620	621	622	623	624
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	P	HRV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X			
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	10	10	
	Marge de recul arrière (minimale)		6	6	7,5	15	15	
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	2	4	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4,4	4,4	6	8	8	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	620	621	622	623	624
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	P	HRV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	625	626	627	628	629
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	HRV	P	Cb	RU
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					X	
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive	X					
	REC-b	: Récréation extensive	X		X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel				X		
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			7431		7429		7223
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	1	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			10	10	25	6	15
	Marge de recul arrière (minimale)			15	15	10	7,5	10
	Marge de recul latérale (minimale)			4	4	10	3	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	8	20	6	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				19-44P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	625	626	627	628	629
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	HRV	P	Cb	RU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		630	631	632	633	634
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	RU	Aq	Ib	Ib	HRV	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée				X	X		
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée				X	X		
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive	X	X					
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				3821 8125	4819 5597 8559 644	4819		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	3	3	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	10	20	20	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15	15	20		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	15	15	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	30	30	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					C, D	C, D		
NOTE :			AMENDEMENT			14-36 17-21+P 19-23 20-33 23-26P 23-40+P	14-36 15-49+P 23-40+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	630	631	632	633	634	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	Aq	Ib	Ib	HRV	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a							
C-b, C-c et C-d									
C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCREATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40.0 L = 150.0			N' = 350.0 Q = 650.0 U = 2000.0 = 20000.0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	635	636	637	638	639
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	P	RU	P	P
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive				X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X		X	X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	-	1	-	-	
	Hauteur maximale (étage)		2	-	1	-	-	
	Marge de recul avant (minimale)		10	-	25	-	-	
	Marge de recul arrière (minimale)		10	-	10	-	-	
	Marge de recul latérale (minimale)		4	-	10	-	-	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	-	20	-	-	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	635	636	637	638	639
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRV	P	RU	P	P
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 C = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		640	641	642	643	644
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HRV	RN	P	RN	RN	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X					
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive			X		X	X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive		X	X		X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X		X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel				X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				7442			4841	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			2	2	1	1	2	
	Marge de recul avant (minimale)			10	15	20	25	25	
	Marge de recul arrière (minimale)			15	7,5	20	10	10	
	Marge de recul latérale (minimale)			4	4	10	10	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	8	20	20	20	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	640	641	642	643	644	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HRV	RN	P	RN	RN	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	645	646	647	648	649
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	RN	Cb	RN	P	Cb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						X
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						X
	C-e	: Commerce et service à contrainte			X			
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive	X		X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X		X			X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X		X	X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			(2)				4222
								526
								5595
								6933
								(3)
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				831			
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1	
	Hauteur maximale (étage)		1	2	2	-	2	
	Marge de recul avant (minimale)		25	15	15	-	15	
	Marge de recul arrière (minimale)		10	7,5	7,5	-	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	4	-	6	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	10	8	-	12	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			C, D				(1)
NOTE :	(1)	A, B, C, D	AMENDEMENT		15-12	18-26+P		15-58
	(2)	Vente et location de machinerie compacte						23-32
	(3)	5181, 5182, 5597, 5598						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	645	646	647	648	649
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	Cb	RN		Cb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCREATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 J' = 60,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		650	651	652	653	654
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	Cb	Pa	Cb	Cb	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					X	X	
	C-c	: Service professionnel et personnel			X		X		
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration			X		X	X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X		X	X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X						
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					X		
	REC-b	: Récréation extensive	X						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			(1)	488	5595	(3)		
					(2)				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	2	1	4	3		
	Marge de recul avant (minimale)		25	15	25	15	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	7,5	10	15	15		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	4	10	6	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	10	20	12	12		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			B, C		A, B, C	A, B, C		
NOTE :	(1)	Bar à spectacles à caractère érotique	AMENDEMENT				15-08	18-26P	
	(2)	Vente au détail de cannabis					19-37	23-11	
	(3)	Station-service avec autoproduction et remplissage d'hydrogène					23-24+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	650	651	652	653	654	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	Cb	Pa	Cb	Cb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 A' = 60,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	655	656	657	658	659
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	P	PAE	la	la	Rec
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible				X	X	
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée				X	X	
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						X
	REC-b	: Récréation extensive						X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X				X
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
						2510	2510	6516
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				4822	2713	
						6353	(1)	
		USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
		Hauteur minimale (étage)	-	N/A		1	1	1
		Hauteur maximale (étage)	-			3	2	2
		Marge de recul avant (minimale)	-			15	15	10
		Marge de recul arrière (minimale)	-			7,5	7,5	7,5
		Marge de recul latérale (minimale)	-			4	4	2
		Largeur combinée des marges latérales (minimale)	-			10	10	6
Partie C : Norme spéciale								
		Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				C, D	C, D	
NOTE :		(1) Centre de gestion d'équipements roulants	AMENDEMENT		23-24+P	17-10P 17-30P 20-41	17-24+P 18-48	17-24+P 17-25
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	655	656	657	658	659
GROUPE		NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)	Dominante	P	PAE	la	la	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	660	661	662	663	664
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	la	Rec	Hb	Hb	Ca
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X		
	H-c	: Bifamiliale isolée				X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X	
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						X
	C-c	: Service professionnel et personnel						X
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						X
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						X
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée	X					
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		4822					421
			6712					
			6831					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	1	2	3	3	3
	Marge de recul avant (minimale)		15	6	6	6	15	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		6	2	2	3	3	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		12	6	5	6	6	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D					A, B
NOTE :			AMENDEMENT	17-24+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	660	661	662	663	664
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	la	Rec	Hb	Hb	Ca
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	665	666	667	668	669
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ca	Ca	Ca	Hc	Hc
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X				X	X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	X
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional	X	X	X			
	C-c	: Service professionnel et personnel			X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration	X	X	X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile	X	X	X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					154		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	3	3	3	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	15	15	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		6	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	3	4,5	3	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	6	9	6	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		A+B+C	A+B	A+B+C			
NOTE :			AMENDEMENT	18-53				24-47
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	665	666	667	668	669
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ca	Ca	Ca	Hc	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	670	671	672	673	674
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Hb	Cb	Hb	CV	CV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X		X	X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements					X	X
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)					X	X**
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X	X	X**
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	X**
H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					X	
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					X	X
	C-c	: Service professionnel et personnel					X	X
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	X
	C-e	: Commerce et service à contrainte			X			
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						X
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3					X	X
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			(1)				7314
				3699				
				(2)				
				(3)				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	*	*
	Hauteur maximale (étage)			2	3	2	4	4
	Marge de recul avant (minimale)			6	10	6	0	0
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	3	3
	Marge de recul latérale (minimale)			2	3	2	0	0
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	6	5	0	0
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				B, C		A, B	A, B
NOTE :	(1)	364, 527, 6346, 6995	AMENDEMENT	24-47	15-51 20-08 20-37			15-29 15-47
	(2)	Serrurier						
	(3)	521, 522, 523, 524						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	670	671	672	673	674
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Cb	Hb	CV	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25 % de la profondeur du toit : 6,70 mètres.
** L'usage du Groupe Habitation doit être exercé conjointement avec un ou des usages des autres Groupes autorisés, aux conditions prévues par la classe Mix-c.

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	675	676	677	678	679
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Pa	Hb	CV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée	X	X		X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée	X	X		X	X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements					X	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)					X	
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X	X		X	X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X				X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						X
	C-c	: Service professionnel et personnel						X
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						X
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X		X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale				X		X
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						X
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					1541		552
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	*	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	4	2	4	
	Marge de recul avant (minimale)		0	6	10	6	0	
	Marge de recul arrière (minimale)		3	7,5	15	7,5	3	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	15	2	0	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	30	5	0	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							A, B
NOTE :			AMENDEMENT			14-34+P 15-23		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	675	676	677	678	679
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hb	Pa	Hb	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25 % de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		680	681	682	683	684
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hc	Ca	Ca	Pa	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X					
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée		X					
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée		X					
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X		X			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X	X			
	H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X	X		
	C-c	: Service professionnel et personnel				X	X		
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration				X	X		
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile				X	X		
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						X	
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						7314		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	3	3	5	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	4	6	6	10		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	3	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	6	3	0	4		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	12	6	0	8		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C	A, B, C		
NOTE :			AMENDEMENT	14-34+p	22-29	17-25			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	680	681	682	683	684	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hc	Ca	Ca	Pa	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k			JJW					
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zon	685	686	687	688	689
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Pa	Cb	Pa	Hc	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X (1)			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X (1)		X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional			X			
	C-c	: Service professionnel et personnel			X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration			X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile			X			
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X		X		
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3			X			
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		6242	(2)	672			
			6243					
			6244					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	4	3	4	2	
	Marge de recul avant (minimale)		10	15	15	7,5	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	6	7,5	10	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		8	3	4	6	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	6	12	12	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B, C	C			
NOTE :								
(1) L'usage doit nécessairement être exercé en mixité avec un usage du Groupe Commerce et service autorisé dans la zone			AMENDEMENT	17-06		18-25P		
(2) Vente au détail de cannabis				17-25				
				19-37				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zon	685	686	687	688	689
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Pa	Cb	Pa	Hc	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0X = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	690	691	692	693	694
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X		X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X		
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1				X		
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	5	6	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				16-43P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	690	691	692	693	694
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	695	696	697	698	699
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Hu	HU	Pae	Ib
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X				
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire			X	X		
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						X
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECREATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1			1
	Hauteur maximale (étage)		2	1	1			2
	Marge de recul avant (minimale)		6	4,25	5			20
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	4	5			7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	1,5	1			6
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	4,5	2,5			10
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	23-27P			23-27P	23-26P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	695	696	697	698	699
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Hu	HU	Pae	Ib
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECREATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40.0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		705	706	707	708	709
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Pa	Cb	Ha	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X			X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée			X			X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					X		
	C-c	: Service professionnel et personnel					X		
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X		
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile					X		
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						(1)		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	10	15	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	8	3	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	20	6	5		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						A, B, C		
NOTE : (1) Vente au détail de cannabis			AMENDEMENT				16-43P 17-25 19-37 23-33+P	23-33+P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	705	706	707	708	709	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Pa	Cb	Ha	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCREATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	710	711	712	713	714
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Hb	Ha	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée			X		X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X		X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X		X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale	X					
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive	X					
	REC-b	: Récréation extensive	X					
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		471					
			474					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	3	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	9	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		4,5	3,5	2	4,5	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		9	7	5	9	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	710	711	712	713	714
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Hb	Ha	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	715	716	717	718	719
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Rec	Ha	Hc	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X		X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale			X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	1	2	3	3	3
	Marge de recul avant (minimale)		6	10	6	9	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	4,5	4,5	4,5
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	6	5	9	9	9
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	715	716	717	718	719
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Rec	Ha	Hc	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0 Y' = 120,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 C' = 9,5			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 C = 20000,0 P' = 300,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	720	721	722	723	724
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hc	Hc	Hc	Hc
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée	X				X	
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée					X	
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)				X		X
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X	X				
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)		X				
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	3	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		10	9	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4,5	0	0	0	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	9	0	3	0	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
			15-30 24-41					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	720	721	722	723	724
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hc	Hc	Hc	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n						9,5H390	
	H-b						9,5H390	
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i					7HM		7HM
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	725	726	727	728	729
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Rec	Hc	Hb	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X		X			
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X		
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive			X			
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3				X		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					154		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		4	1	4	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	10	9	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		8	2	4,5	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		16	6	9	5	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	725	726	727	728	729
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	Rec	Hc	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	730	731	732	733	734
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X	X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X	X	X	X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					X	
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1					X	
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	5	5	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	730	731	732	733	734
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	735	736	737	738	739
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Rec	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	-	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	-	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	-	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	-	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	-	5	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	735	736	737	738	739
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Rec	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	740	741	742	743	744
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Ha	Pb	Ha	Hc
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée	X					
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée	X					
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)	X					
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X					X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						X
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X		
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale				X		
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive				X		
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					154		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	2	5	2	3	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	15	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	15	2	3	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	30	5	7	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT		20-28			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	740	741	742	743	744
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	Ha	Pb	Ha	Hc
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		745	746	747	748	749
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ca	Ha	Ha	Rec	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée				X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage			X			
C-b		: Commerce et service artériel et régional			X				
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X				X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X					
	REC-b	: Récréation extensive						X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1			X				
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		-	1	1	1	-		
	Hauteur maximale (étage)		-	2	2	2	-		
	Marge de recul avant (minimale)		-	6	6	6	-		
	Marge de recul arrière (minimale)		-	7,5	7,5	7,5	-		
	Marge de recul latérale (minimale)		-	3	2	2	-		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	6	5	5	-		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B					
NOTE :			AMENDEMENT						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	745	746	747	748	749	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Ca	Ha	Ha	Rec	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	750	751	752	753	754
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HU
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						X
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	1	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	5	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	2	
	Marge de recul latérale (minimale)		2	2	2	2	1	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	5	5	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	750	751	752	753	754
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	HU
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	755	756	757	758	759
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HU	Hu	Ha	Ca	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée				X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire		X	X			
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					X	
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2					X	
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		1	1	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		5	5	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		2	2	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1	1	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	5	5	5	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	755	756	757	758	759
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HU	Hu	Ha	Ca	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	760	761	762	763	764
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X		X
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	1,4	2	0,75	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4.4	4.4	4.4	5	3.5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT 18-40+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	760	761	762	763	764
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	765	766	767	768	769
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X	
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X			
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X	X	X			
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X		X			
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	2	3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		4	3,5	3,5	1,4	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	7	7	4.4	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	765	766	767	768	769
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Hb	Hb	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							CHO'
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 C' = 9,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	770	771	772	773	774
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X	X	X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X	X	X	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4.4	5	6	6	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	770	771	772	773	774
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n				CHO'			
	H-b				BHN'			
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	775	776	777	778	779
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Hb	Ca	Hb	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X		X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X		X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X		
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X					
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel	X					
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						6541	
							6543	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		-	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		-	3	2	3	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		-	6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		-	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		-	4	3	4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	8	6	8	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A			
NOTE :			AMENDEMENT	16-28P			22-22	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	775	776	777	778	779
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Hb	Ca	Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		780	781	782	783	784
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ha	Ha	Hb	Rec	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X	X	X		
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X	X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée					X		
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X		
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X				X	
	REC-b	: Récréation extensive		X				X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		-	1	1	1	-		
	Hauteur maximale (étage)		-	2	2	2	-		
	Marge de recul avant (minimale)		-	6	6	6	-		
	Marge de recul arrière (minimale)		-	7,5	7,5	7,5	-		
	Marge de recul latérale (minimale)		-	1,4	2	1,4	-		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	4.4	5	4.4	-		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT	18-40+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	780	781	782	783	784	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Ha	Ha	Hb	Rec	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n					CGN			
	H-b					BGZ			
	H-c et H-f					DGO			
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0 C' = 7,9			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	790	791	792	793	794
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X			X
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	790	791	792	793	794
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	795	796	797	798	799
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Hb	Rec	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X		
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-d	: Bifamiliale jumelée				X		
	H-e	: Trifamiliale isolée				X		
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)			X	X		
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					X	
	REC-b	: Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						7513	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	10	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			1,4	2	1,4	2	1,4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			4,4	5	4,4	6	4,4
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	18-24P		18-24P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	795	796	797	798	799
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Hb	Rec	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	800	801	802	803	804
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage					
C-b		: Commerce et service artériel et régional						
C-c		: Service professionnel et personnel						
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
C-e		: Commerce et service à contrainte						
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						X
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X	X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X	X	
	REC-b	: Récréation extensive				X	X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					4759	7393	662
							7412	
							7493	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	10	10	12	12
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		1,4	1,4	2	2	4	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		4.4	4.4	6	6	10	10
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							C, D
NOTE :			AMENDEMENT 22-21					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	800	801	802	803	804
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Rec	Rec	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9.6 E' = 19.5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		805	806	807	808	809
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Ha		Pb	Ha	Pb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X			X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée					X		
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X		
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X						
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale					X		X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale					X		X
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					X		X
	REC-b	: Récréation extensive	X						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel	X						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			854					
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			1	2	3	2	3	3
	Marge de recul avant (minimale)			15	6	15	6	15	15
	Marge de recul arrière (minimale)			10	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			5	3	8	2	8	8
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			10	6	20	5	20	20
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT	22-11+P	22-11+P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	805	806	807	808	809	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Ha	Pb	Ha	Pb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	810	811	812	813	814
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Pb	Hb	Ha	Hb	Rec
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X	X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée			X	X	X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)			X			
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)			X		X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X			
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X				
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale		X				
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X				X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	-
	Hauteur maximale (étage)			3	3	2	2	-
	Marge de recul avant (minimale)			15	4,5	6	6	-
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	3	-
	Marge de recul latérale (minimale)			8	2	2	3	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	4	5	6	-
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	21-32				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	810	811	812	813	814
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Pb	Hb	Ha	Hb	Rec
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	815	816	817	818	819
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	CV	CV	CV	Hb	CV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X			X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X			X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements		X	X	X		X
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)		X	X**	X**		X
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X	X**	X**	X	X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)		X	X**	X**	X	X
H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional		X	X	X		X
	C-c	: Service professionnel et personnel		X	X	X		X
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration		X	X	X		X
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X	X	X		X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale		X	X	X		X
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X	X	X		X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3		X	X	X		X
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				673		6539	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			*	*	*	2	*
	Hauteur maximale (étage)			3	5	4	3	3
	Marge de recul avant (minimale)			0	0	0	0	0
	Marge de recul arrière (minimale)			3	3	3	3	3
	Marge de recul latérale (minimale)			0	0	0	0	0
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			0	0	0	0	0
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT		15-29 23-07	15-29		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	815	816	817	818	819
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	CV	CV	CV	Hb	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

** L'usage du Groupe Habitation doit être exercé conjointement avec un ou des usages des autres Groupes autorisés, aux conditions prévues par la classe Mix-c.

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	820	821	822	823	824
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	CV	CV	CV	CV	CV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					Exclu	
	H-b	: Unifamiliale jumelée					Exclu	
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	Exclu	
	H-d	: Bifamiliale jumelée					Exclu	
	H-e	: Trifamiliale isolée				X	Exclu	
	H-f	: Trifamiliale jumelée					Exclu	
	H-g	: Moins de 4 logements	X				Exclu	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)	X			X	Exclu	
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					Exclu	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X			X	Exclu	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X			X	Exclu	
	H-m	: Maison unimodulaire					Exclu	
H-n	: Résidence secondaire (chalet)					Exclu		
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional	X	X	X	X		
	C-c	: Service professionnel et personnel	X	X	X	X		
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration	X			X	X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale	X	X	X	X	X	X
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale	X	X	X	X	X	X
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive	X	X	X	X	X	X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3	X				X	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			5432				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						7429	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		*	*	*	*	*	*
	Hauteur maximale (étage)		5	3	4	3	4	
	Marge de recul avant (minimale)		0	0	0	0	-	
	Marge de recul arrière (minimale)		3	3	3	3	-	
	Marge de recul latérale (minimale)		0	0	0	0	-	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	0	0	0	-	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	20-34 22-25p	14-31 22-25p		16-32	22-25p
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	820	821	822	823	824
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	CV	CV	CV	CV	CV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	825	826	827	828	829
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	la	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X		X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X		X		
	H-c	: Bifamiliale isolée				X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X	
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible			X			
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée			X			
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			154				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			3	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	15	6	6	2
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	6	2	3	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	12	5	6	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			C, D				
NOTE :			AMENDEMENT	19-42P	19-42P			
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	825	826	827	828	829
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	la	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	830	831	832	833	834
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hc	Hb	Pa	Ha	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X		X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée					X	X
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X					
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X					
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X		
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	2	3	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)		6	5	10	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	6	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		3	3	8	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	6	20	5	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	830	831	832	833	834
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hc	Hb	Pa	Ha	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	835	836	837	838	839
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X			
	H-c	: Bifamiliale isolée		X	X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée			X			
	H-e	: Trifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage				X		
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3				X		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	2	3	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	5	6	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	18-29				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	835	836	837	838	839
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Hb	Hb	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	840	841	842	843	844
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	CV	Ca	Ca	Pa	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée				X		X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements			X	X		
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)	x	X				
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X			X		
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X	X				
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional	X	X	X			
	C-c	: Service professionnel et personnel	X	X	X			
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration	X	X	X			
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile		X				
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale	X	X			X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale	X	X				
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive	X	X	X	X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3			X	X		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		6539	6534	5511	6994	7191	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		*	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		3	3	3	3	2	
	Marge de recul avant (minimale)		0	0	0	10	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		3	6	6	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		0	0	0	8	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	0	0	20	5	
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			A, B	A, B			
NOTE :			AMENDEMENT	17-25				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	840	841	842	843	844
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	CV	Ca	Ca	Pa	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

* Hauteur moyenne minimale : 6,70 mètres, hauteur minimale : 5,50 mètres. Hauteur minimale en façade sur au moins 25% de la profondeur du toit : 6,70 mètres.

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	850	851	852	853	854
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Ha	Rec	Ha
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X		X
	H-b	: Unifamiliale jumelée				X		
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive					X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			5432				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						854	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	10	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			3	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			6	5	5	6	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	14-31				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	850	851	852	853	854
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Rec	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		855	856	857	858	859
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	Pa		Ha	Ha	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée							X
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée						X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							X
	H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive		X					
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale		X	X				
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale			X				
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive		X	X				
	REC-b	: Récréation extensive		X					
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			488	6542				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			854					
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		-	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		-	3	2	3	3	3	
	Marge de recul avant (minimale)		-	10	6	6	6	6	
	Marge de recul arrière (minimale)		-	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Marge de recul latérale (minimale)		-	4,5	2	2	2	2	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	9	5	4	4	4	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	855	856	857	858	859	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Rec	Pa	Ha	Ha	Hb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	860	861	862	863	864
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ca	Ca	Ca	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X				
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements					X	
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)			X	X	X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional			X	X	X	
	C-c	: Service professionnel et personnel			X	X	X	
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale			X	X	X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale			X	X	X	
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						X
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					553	553	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	2	3	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			6	6	6	0	6
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	0	7,5	3	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)			2	3	4,5	0	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			5	6	9	0	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A, C	A	A	
NOTE :			AMENDEMENT			22-33P	22-33P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	860	861	862	863	864
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ca	Ca	Ca	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	865	866	867	868	869
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Pa	Ha	Hb	Ha	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée					X	X
	H-c	: Bifamiliale isolée			X	X	X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée				X	X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)				X	X	X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale	X					
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale	X					
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	6	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		8	2	2	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	5	5	5	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	865	866	867	868	869
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Pa	Ha	Hb	Ha	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	870	871	872	873	874
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X	X	X	X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée		X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée		X				
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ				5833 7191	7191	7191	5833 7191
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	-	-	-	-	-
	Hauteur maximale (étage)		2	-	-	-	-	-
	Marge de recul avant (minimale)		6	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	-	-	-	-	-
	Marge de recul latérale (minimale)		2	-	-	-	-	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		5	-	-	-	-	-
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	870	871	872	873	874
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Ha	Ha	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	875	876	877	878	879
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	Ca	Ha	Ha	Hc	Pb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X		
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée			X			
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)					X	
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		(1)	5833	7191	7191	7116	
				7191			7191	
							7219	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		-	-	-	-	-	-
	Hauteur maximale (étage)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul avant (minimale)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul arrière (minimale)		-	-	-	-	-	-
	Marge de recul latérale (minimale)		-	-	-	-	-	-
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		-	-	-	-	-	-
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE : (1) 7191, poste de sauvetage minier			AMENDEMENT					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	875	876	877	878	879
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ca	Ha	Ha	Hc	Pb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U< = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	880	881	882	883	884
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Ha	Ca	Hb	Hb
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X		X	X
	H-b	: Unifamiliale jumelée	X	X				
	H-c	: Bifamiliale isolée			X		X	X
	H-d	: Bifamiliale jumelée						X
	H-e	: Trifamiliale isolée	X			X	X	X
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements				X		
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)				X		
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)	X			X		X
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)	X			X		
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X		
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration				X		
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile				X		
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3				X		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ					2089		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2	2	3	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	0	6	6	6
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	6	7,5	7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	0	2	2	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	0	5	5	5
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					A, B, C		
NOTE :			AMENDEMENT			16-24p		15-48+P
(1) L.P.S, H-e: 12 m - 30 m - 375 m²						18-28		16-24p
						18-36		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	880	881	882	883	884
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Hb	Ha	Ca	Hb	Hb
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h					(1)		
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		885	886	887	888	889
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Cb	Hb	Rec	P	Pa	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée			X				
	H-b	: Unifamiliale jumelée			X				
	H-c	: Bifamiliale isolée			X				
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte	X						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile	X						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X		X	
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X			
	REC-b	: Récréation extensive				X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							6534	
				5595					
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	-	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	6	10	-	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	-	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	2	2	-	2		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	5	6	-	6		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		B, C						
NOTE :			AMENDEMENT	15-48+P		15-48+P	15-48+P		
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	885	886	887	888	889	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Cb	Hb	Rec	P	Pa	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	890	891	892	893	894
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	lb	RN	lb	Cb	la
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional					X	
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration					X	
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile					X	
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					X
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée	X					X
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive		X	X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive					X	X
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		598				(1)	(2)
			4826				(6)	(3)
			4827					(4)
								(5)
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2	5
	Marge de recul avant (minimale)		15	20	20	15	15	15
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	7,5	6	6	6
	Marge de recul latérale (minimale)		6	6	6	12	12	12
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		12	10	10	24	24	24
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D		D	C, D	B, C	
NOTE :	(1)	551, 553, 5595, 6996, 6999	AMENDEMENT					17-12
	(2)	379, 5593, 851, concassage						17-21+P
	(3)	482, 553, 5811, 5813						19-14
	(4)	Liquéfaction de gaz naturel						20-24
	(5)	Relais pour camionneurs + retirer 5811, 5813						23-13
	(6)	661, 6631, 6641, 6642, 6645, 6648						24-27 23-40P
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	890	891	892	893	894
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	lb	RN	lb	Cb	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0K = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		895	896	897	898	899
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	Rec	la	la	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X	X					
	I-e	: Aéroportuaire type 1					X	X	
	I-f	: Aéroportuaire type 2					X	X	
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale				X			
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive				X		X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X					
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			(1)			2740	517	
						(2)	(3)		
							(4)		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	-	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	-	2	2		
	Marge de recul avant (minimale)		20	12	-	9,25	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	-	5	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4	-	6	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10	10	-	12	12		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)						B, C, D	B, C, D	
NOTE :	(1)	365, 3791, concassage	AMENDEMENT		17-41P		15-53	16-35	
	(2)	Bâtiment à arches						17-21P	
	(3)	Garderie prématernelle -50% poupons, 6543						22-09	
	(4)	Poste de sauvetage minier: 2736						22-20	
	Construction, exploitation CPE							22-26	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	895	896	897	898	899	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	RN	Rec	la	la	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		900	901	902	903	904
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	la	la	RN	HRV	RN	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						X	
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							X
	I-e	: Aéroportuaire type 1	X	X					
	I-f	: Aéroportuaire type 2		X					
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive			X	X			X
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle				X			X
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			208					(2)
				5891					5129
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	2	1	1	
	Marge de recul avant (minimale)		0	15	15	10	25	25	
	Marge de recul arrière (minimale)		0	7,5	10	15	10	10	
	Marge de recul latérale (minimale)		0	6	10	4	10	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		0	12	20	8	20	20	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		B	B, C, D					
NOTE :	(1)	Camp de nudistes	AMENDEMENT	16-26	15-11	21-09p	(p.v.)	17-21+P	
	(2)	Panneaux-réclames					15-33+P	23-40+P	
	(p.v.)	Modification 2015-07-28							
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	900	901	902	903	904	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	la	la	RN	HRV	RN	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		905	906	907	908	909
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	RN	Rec	RN	Rec	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
	COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
C-b		: Commerce et service artériel et régional							
C-c		: Service professionnel et personnel							
C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
C-e		: Commerce et service à contrainte							
C-f		: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive	X	X			X		
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive	X	X	X	X	X	X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X	X	X	X	X	
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		(1) 6348		(2)		(3) (5)		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						(4)		
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	1	1		
	Hauteur maximale (étage)		1	1	2	1	2		
	Marge de recul avant (minimale)		15	15	10	25	25		
	Marge de recul arrière (minimale)		10	10	15	10	10		
	Marge de recul latérale (minimale)		10	10	4	10	10		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20	20	8	20	20		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :	(1)	485, 487, 5199, 6346	AMENDEMENT	21-09p	17-21P	17-21P		17-39	
	(2)	741, 745, 749, 751, 831		21-31	23-40P	17-41P			
	(3)	5821, 6356, 744, 842				18-47			
	(4)	Camp de nudistes							
	(5)	5839 - Autres activités d'hébergement							
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	905	906	907	908	909	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN	RN	Rec	RN	Rec	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		910	911	912	913	914
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	P	Rec	HRV	P	RN	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée				X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)				X			
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive						X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive			X	X		X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			X	
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel		X			X		
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							7513	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	-	1	
	Hauteur maximale (étage)			1	2	2	-	1	
	Marge de recul avant (minimale)			20	25	10	-	25	
	Marge de recul arrière (minimale)			20	10	15	-	10	
	Marge de recul latérale (minimale)			10	10	4	-	10	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	20	8	-	20	
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT	20-12+P					
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	910	911	912	913	914	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	P	Rec	HRV	P	RN	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		915	916	917	918	919
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Rec	RN	RN	HV	HV	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						X	
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive			X	X			
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive	X	X	X	X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X	X	X				
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel							
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			7516 4841		(1)	(2)	752	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1	
	Hauteur maximale (étage)			2	1	1	2	2	
	Marge de recul avant (minimale)			25	25	25	10	10	
	Marge de recul arrière (minimale)			10	10	10	15	15	
	Marge de recul latérale (minimale)			10	10	10	4	4	
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	20	20	8	8	
Partie C : Norme spéciale									
	Écran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)					C, D			
NOTE :	(1)	Panneaux-réclames		AMENDEMENT	19-25+P	19-25+P	23-21+P		
	(2)	581, 583, 589 (à l'exception de 5892 et 5893)			25-12				
	-3	Piste de course avec ou sans restaurant avec service (terrasse)				24-50			
Partie D : Règlement de lotissement				Numéro de zone	915	916	917	918	919
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)			Dominante	Rec	RN	RN	HV	HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
	COMMERCE ET SERVICE	C-a							
C-b, C-c et C-d									
C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCREATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0				M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0				M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0				N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0				N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	920	921	922	923	924
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	P	HV	P	HV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X		X		X
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive		X				
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X		X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			1912				
				744				
				7493				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	1	2	1	2
	Marge de recul avant (minimale)			10	25	10	25	10
	Marge de recul arrière (minimale)			15	10	15	10	15
	Marge de recul latérale (minimale)			4	10	4	10	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			8	20	8	20	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT	19-32P				
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	920	921	922	923	924
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HV	P	HV	P	HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	925	926	927	928	929
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RN	P	HV	RN	HV
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)				X			X
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive	X				X	
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive	X				X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle	X				X	
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1	1	1	1
	Hauteur maximale (étage)			2	1	2	2	2
	Marge de recul avant (minimale)			25	25	10	25	10
	Marge de recul arrière (minimale)			10	10	15	10	15
	Marge de recul latérale (minimale)			10	10	4	10	4
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			20	20	8	20	8
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							
NOTE :			AMENDEMENT				19-32P 20-12+P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	925	926	927	928	929
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RN		HV	RN	HV
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		930	931	932	933	934
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	HV	HV	HV	P	Hb	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée							
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						X	
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
H-n	: Résidence secondaire (chalet)		X	X	X				
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1							
	I-f	: Aéroportuaire type 2							
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive							
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle							
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel					X		
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	2	-	2		
	Marge de recul avant (minimale)		10	10	10	-	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		15	15	15	-	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		4	4	4	-	0		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		8	8	8	-	0		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE :			AMENDEMENT 15-48+P						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	930	931	932	933	934	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	HV	HV	HV	P	Hb	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 U' = 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		935	936	937	938	939
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	RU	HV	P	RN	la	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		X					
	H-b	: Unifamiliale jumelée							
	H-c	: Bifamiliale isolée							
	H-d	: Bifamiliale jumelée							
	H-e	: Trifamiliale isolée							
	H-f	: Trifamiliale jumelée							
	H-g	: Moins de 4 logements							
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)							
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)							
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)							
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)							
	H-m	: Maison unimodulaire							
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)			X				
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage							
	C-b	: Commerce et service artériel et régional							
	C-c	: Service professionnel et personnel							
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration							
	C-e	: Commerce et service à contrainte							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile							
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée							
	I-d	: Industrie extractive							
	I-e	: Aéroportuaire type 1						X	
	I-f	: Aéroportuaire type 2						X	
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale							
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale							
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive							
	REC-b	: Récréation extensive			X	X		X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage							
	Ag-b	: Culture du sol							
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)							
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle					X		
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X	X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1							
	MIX-b	: Mixte type 2							
	MIX-c	: Mixte type 3							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					7519		(1)	
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	-	1		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	1	-	2		
	Marge de recul avant (minimale)		4	10	15	-	15		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	15	20	-	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		3	4	4	-	6		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		6	8	8	-	12		
Partie C : Norme spéciale									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							B, C, D	
NOTE :	(1) Bâtiment à arches		AMENDEMENT	23-21+P				15-53 16-26p 17-21P	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	935	936	937	938	939	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	RU	HV	P	RN	la	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n								
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)						
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0						
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0						
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000						
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0						

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	940	941	942	943	944
GROUPE	CLASSE D'USAGE		Dominante	la	P	Pb	HRV	la
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée					X	
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 chambres et +)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)				X		
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)					X		
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						X
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible	X					
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive					X	
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle			X			
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel			X			
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ		5331			153	6534	(1)
			3229			6541	6839	
							7115	
							(3)	
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							(2)
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1			1	1	1
	Hauteur maximale (étage)		2			3	2	2
	Marge de recul avant (minimale)		25			9	10	10
	Marge de recul arrière (minimale)		10			15	15	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)		10			6	4	3
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		20			12	8	6
Partie C : Norme spéciale								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)							C, D
NOTE :	(1)	355, 356, 391, 516, 517, 637 et 665	AMENDEMENT	25-11		15-13+p	15-33+p	15-48+p
	(2)	3561, 6371 et 6378				20-43	16-12	
	(3)	Camp de groupe et base de plein air avec dortoir					21-08	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	940	941	942	943	944
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	la	P	Pb	HRV	la
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 J = 2000,0 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	945	946	947	948	
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	la	la	REC	P	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée						
	H-b	: Unifamiliale jumelée						
	H-c	: Bifamiliale isolée						
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée						
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)						
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)						
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional						
	C-c	: Service professionnel et personnel						
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1	X	X				
	I-f	: Aéroportuaire type 2	X					
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a	: Récréation intensive						
	REC-b	: Récréation extensive			X			
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel				X	X	
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ			4841				
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)				
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)			1	1			
	Hauteur maximale (étage)			2	2			
	Marge de recul avant (minimale)			15	15			
	Marge de recul arrière (minimale)			7,5	7,5			
	Marge de recul latérale (minimale)			6	6			
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)			12	12			
Partie C : Norme spéciale								
	Ecran-tampon (mètres)							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)			B, C, D	B			
NOTE :	(1) Bâtiment à arches		AMENDEMENT	16-26p 25-12	16-26p	16-28p	16-28p	
Partie D : Règlement de lotissement				Numéro de zone	945	946	947	948
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)			Dominante	la	la	REC	REC
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n							
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RÉCRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
CONSERVATION	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre ²)				
A = 4,75 ; = 15,0 F = 22,0 I = 45,0				M = 200,0 O = 475,0R = 700,0U' = 250 Y = 4500,0				
A' = 9,4 ; = 18,0 G = 25,0 J = 50,0				M' = 280,0 O' = 450,0S = 1000,V = 3000Z = 325,0				
B = 12,0 ; = 20,0 H = 30,0 K = 75,0				N = 400,0 P = 575,0' = 1500,W = 400 Z' = 50 000				
B' = 9,6 ; = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0				N' = 350,0 Q = 650,0J = 2000, 20000,0				

Partie A : Usages autorisés par zone				Numéro de zone	950	951	952	953	954
GROUPE			CLASSE D'USAGE	Dominante	Hb	Ha		Hb	Ha
HABITATION	H-a		: Unifamiliale isolée						X
	H-b		: Unifamiliale jumelée			X			
	H-c		: Bifamiliale isolée						
	H-d		: Bifamiliale jumelée						
	H-e		: Trifamiliale isolée						
	H-f		: Trifamiliale jumelée						
	H-g		: Moins de 4 logements						
	H-h		: Maison de chambres (3 à 9 chambres)						
	H-i		: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)					X	
	H-j		: Multifamiliale (4 à 6 logements)		X				
	H-k		: Multifamiliale (6 logements et plus)						
	H-l		: Maison de chambres (10 chambres et plus)						
	H-m		: Maison unimodulaire						
H-n		: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a		: Commerce et service de voisinage						
	C-b		: Commerce et service artériel et régional						
	C-c		: Service professionnel et personnel						
	C-d		: Commerce et service d'hébergement et de restauration						
	C-e		: Commerce et service à contrainte						
	C-f		: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a		: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b		: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c		: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d		: Industrie extractive						
	I-e		: Aéroportuaire type 1						
	I-f		: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a		: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b		: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RÉCRÉATION	REC-a		: Récréation intensive						
	REC-b		: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a		: Ferme et élevage						
	Ag-b		: Culture du sol						
	Ag-c		: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN		: Ressource naturelle						
CONSERVATION	CN		: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a		: Mixte type 1						
	MIX-b		: Mixte type 2						
	MIX-c		: Mixte type 3						
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal									
	Hauteur minimale (étage)				2	1		1	1
	Hauteur maximale (étage)				2	2		2	2
	Marge de recul avant (minimale)				6	6		6	6
	Marge de recul arrière (minimale)				7,5	7,5		7,5	7,5
	Marge de recul latérale (minimale)				4	0		0	2
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)				8	3		3	5
Partie C : Norme spéciale									
	Écran-tampon (mètres)								
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)								
NOTE : (1) LPS : 12-27-375				AMENDEMENT	20-11+P	20-11+P 23-31+P	20-11+P 23-31+P	20-11+P 23-31+P	20-32P 23-31+P
Partie D : Règlement de lotissement				Numéro de zone	950	951	952	953	954
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)			Dominante	Hb	Ha		Hb	Ha
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n			*	(1)				
	H-b								
	H-c et H-f								
	H-e, H-g et H-h								
	H-i								
	H-j et H-l								
	H-k								
COMMERCE ET SERVICE	C-a								
	C-b, C-c et C-d								
	C-e et C-f								
INDUSTRIE	I-a								
	I-b								
	I-c et I-d								
	I-e et I-f								
PUB ET INST.	P-a et P-b								
RÉCRÉATION	REC-a								
	REC-b								
RESS. NAT.	RN								
CONSERVATION	CN								
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)				(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0				M = 200,0 O = 475,R = 700,(U' = 25(Y = 4500,0					
A' = 9,4 = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0				M' = 280,0 O' = 450,) = 1000, V = 300 Z = 325,0					
B = 12,0 = 20,0 H = 30,0 K = 75,0				N = 400,0 P = 575,` = 1500, W = 40(Z' = 50 000					
B' = 9,6 = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0				N' = 350,0 Q = 650,J = 2000,20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone	955	956	957	958	
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	Ha	Ha	Cb	Hc	
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée		Exclu	X			
	H-b	: Unifamiliale jumelée		X	X			
	H-c	: Bifamiliale isolée					X	
	H-d	: Bifamiliale jumelée						
	H-e	: Trifamiliale isolée					X	
	H-f	: Trifamiliale jumelée						
	H-g	: Moins de 4 logements						
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)						
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)						
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)					X	
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)				X	X	
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)						
	H-m	: Maison unimodulaire						
H-n	: Résidence secondaire (chalet)							
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage						
	C-b	: Commerce et service artériel et régional				X		
	C-c	: Service professionnel et personnel				X		
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration				X		
	C-e	: Commerce et service à contrainte						
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile						
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible						
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée						
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée						
	I-d	: Industrie extractive						
	I-e	: Aéroportuaire type 1						
	I-f	: Aéroportuaire type 2						
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale						
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale						
RECRÉATION	REC-a	: Récréation intensive				X		
	REC-b	: Récréation extensive						
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage						
	Ag-b	: Culture du sol						
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)						
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle						
ONSERVATIO	CN	: Conservation du milieu naturel						
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1						
	MIX-b	: Mixte type 2						
	MIX-c	: Mixte type 3				X		
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ							
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal								
	Hauteur minimale (étage)		1	1	1	2		
	Hauteur maximale (étage)		2	2	6	3		
	Marge de recul avant (minimale)		6	6	15	6		
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5	7,5	15	7,5		
	Marge de recul latérale (minimale)		0	2	8	3		
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		3	5	16	6		
Partie C : Norme spéciale								
	Écran-tampon (mètres)							
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)				A			
NOTE :			AMENDEMENT	18-24p 19-10P 22-24	18-24P 19-10P 24-40	23-24+P	24-47	
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	955	956	957	958	
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	Ha	Ha	Cb	Hc	
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n		* (1)					
	H-b							
	H-c et H-f							
	H-e, H-g et H-h							
	H-i							
	H-j et H-l							
	H-k							
COMMERCE ET SERVICE	C-a							
	C-b, C-c et C-d							
	C-e et C-f							
INDUSTRIE	I-a							
	I-b							
	I-c et I-d							
	I-e et I-f							
PUB ET INST.	P-a et P-b							
RECRÉATION	REC-a							
	REC-b							
RESS. NAT.	RN							
ONSERVATIO	CN							
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)					
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0					
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0					
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000					
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0 X = 20000,0					

Partie A : Usages autorisés par zone			Numéro de zone		1000					
GROUPE		CLASSE D'USAGE	Dominante	la						
HABITATION	H-a	: Unifamiliale isolée								
	H-b	: Unifamiliale jumelée								
	H-c	: Bifamiliale isolée								
	H-d	: Bifamiliale jumelée								
	H-e	: Trifamiliale isolée								
	H-f	: Trifamiliale jumelée								
	H-g	: Moins de 4 logements								
	H-h	: Maison de chambres (3 à 9 chambres)								
	H-i	: Unifamiliale en rangée (4 à 8 unités)								
	H-j	: Multifamiliale (4 à 6 logements)								
	H-k	: Multifamiliale (6 logements et plus)								
	H-l	: Maison de chambres (10 chambres et plus)								
	H-m	: Maison unimodulaire								
	H-n	: Résidence secondaire (chalet)								
COMMERCE ET SERVICE	C-a	: Commerce et service de voisinage								
	C-b	: Commerce et service artériel et régional								
	C-c	: Service professionnel et personnel								
	C-d	: Commerce et service d'hébergement et de restauration								
	C-e	: Commerce et service à contrainte	X							
	C-f	: Commerce et service lié à l'automobile								
INDUSTRIE	I-a	: Commerce de gros et industrie à incidence faible	X							
	I-b	: Commerce de gros et industrie à incidence modérée	X							
	I-c	: Commerce de gros et industrie à incidence élevée								
	I-d	: Industrie extractive								
	I-e	: Aéroportuaire type 1								
	I-f	: Aéroportuaire type 2								
PUBLIC ET INSTITUT.	P-a	: Publique et institutionnelle de nature locale								
	P-b	: Publique et institutionnelle de nature régionale								
RÉCREATION	REC-a	: Récréation intensive								
	REC-b	: Récréation extensive								
AGRICOLE	Ag-a	: Ferme et élevage								
	Ag-b	: Culture du sol								
	Ag-c	: Agriculture artisanale (fermette)								
RESS. NAT.	RN	: Ressource naturelle								
CONSERVATION	CN	: Conservation du milieu naturel								
MIXTE	MIX-a	: Mixte type 1								
	MIX-b	: Mixte type 2								
	MIX-c	: Mixte type 3								
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ									
	USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
Partie B : Norme d'implantation pour un bâtiment principal										
	Hauteur minimale (étage)		1							
	Hauteur maximale (étage)		3							
	Marge de recul avant (minimale)		15							
	Marge de recul arrière (minimale)		7,5							
	Marge de recul latérale (minimale)		4							
	Largeur combinée des marges latérales (minimale)		10							
Partie C : Norme spéciale										
	Écran-tampon (mètres)									
	Entreposage extérieur (type A, B, C, D)		C, D							
NOTE :			AMENDEMENT	18-38+P						
Partie D : Règlement de lotissement			Numéro de zone	1000	0	0	0	0		
GROUPE	NORME DE LOTISSEMENT (L.P.S)		Dominante	la	0	0	0	0		
HABITATION	H-a, H-d, H-m et H-n									
	H-b									
	H-c et H-f									
	H-e, H-g et H-h									
	H-i									
	H-j et H-l									
	H-k									
COMMERCE ET SERVICE	C-a									
	C-b, C-c et C-d									
	C-e et C-f									
INDUSTRIE	I-a									
	I-b									
	I-c et I-d									
	I-e et I-f									
PUB ET INST.	P-a et P-b									
RÉCREATION	REC-a									
	REC-b									
RESS. NAT.	RN									
CONSERVATION	CN									
TABLEAU L.P.S. (largeur et profondeur en mètres)			(Superficie en mètre ²)							
A = 4,75 C = 15,0 F = 22,0 I = 45,0 Y = 33,0			M = 200,0 O = 475,0 R = 700,0 U' = 2500,0 Y = 4500,0							
A' = 9,4 D = 18,0 G = 25,0 J = 50,0 Z = 35,0			M' = 280,0 O' = 450,0 S = 1000,0 V = 3000,0 Z = 325,0							
B = 12,0 E = 20,0 H = 30,0 K = 75,0			N = 400,0 P = 575,0 T = 1500,0 W = 4000,0 Z' = 50 000							
B' = 9,6 E' = 19,5 H' = 40,0 L = 150,0			N' = 350,0 Q = 650,0 U = 2000,0(= 20000,0							